



## Travaux interieurs dans un appartement

Par **NICOLLE**, le **01/03/2013** à **11:03**

Bonjour

Locataire depuis 17 ans dans le même appartement . Quels sont les travaux que le propriétaire doit accepter de réaliser.

sanitaires,évier et son support baignoire tous datant de 1962 ;

peintures portes et plafond

j'ai 73 ans je ne peux plus les réaliser moi même

Merci de bien vouloir me répondre

Cordialement.

Michel NICOLLE.

Par **youris**, le **01/03/2013** à **13:09**

bjr,

tant que le logement respecte les obligations d'un logement décent, votre bailleur n'a aucune obligation.

des sanitaires datant de 1962 ne sont pas interdits.

cdt

Par **NICOLLE**, le **02/03/2013** à **09:38**

Merci